



## LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE CONTRE LES REGLES SOCIALES DE L'INRA

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr  
Document réalisé le 11/07/2006, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

---

Un délégué du personnel CGT de l'entreprise privée Bioprotein Technologies (BPT), installée dans les locaux de l'INRA de Jouy-en-Josas, vient de recevoir son avis de licenciement.

Le syndicat national CGT-INRA s'est déjà manifesté directement auprès de Madame Marion Guillou, Présidente de l'INRA, pour dénoncer ce 2<sup>ème</sup> licenciement prononcé par l'entreprise BPT en direction de délégués du personnel.

Le 5 juillet 2006, un huissier accompagné par la police s'est introduit sur le centre de Jouy pour lui signifier officiellement son licenciement et récupérer l'ensemble des documents lui autorisant l'accès au site, malgré un préavis de 3 mois.

Il semble que ni la Direction Générale de l'INRA ni l'administration locale n'aient été averties de cette intervention dans l'établissement public INRA.

Par cette action, nous pouvons constater que **ces structures privées de plus en plus florissantes au cœur de l'établissement se permettent de fonctionner en toute autonomie en dehors du respect des règles publiques**. Sous prétexte que ces agents ne sont pas recrutés par l'INRA, ils ne pourraient prétendre à aucune des couvertures en vigueur à l'INRA.

En d'autres termes, ces entreprises entendent profiter des locaux et des compétences de l'établissement pour se développer, mais ne se sentent en aucune façon contraintes à appliquer les règles sociales du même établissement.

Nous ne pouvons être qu'inquiets de la multiplication de ces initiatives de partenariat public/privé prônées en particulier au travers du développement des pôles de compétitivité.

**Nous demandons à la Direction Générale de l'INRA qu'elle intervienne auprès de la société BPT pour annuler le licenciement du délégué CGT d'une part et qu'elle condamne, d'autre part, les pratiques qui consistent à faire appel aux forces de police dans l'INRA pour régler le contentieux avec un agent.**